



## Achat moto d'occasion à un particulier

Par **ben**, le **21/06/2010** à **11:49**

Bonjour,

j'ai acheté une moto d'occasion à un particulier en liquide et j'ai omis de lui demander un reçu.

Quelles sont mes recours en cas de litige ou de vice caché?

Cordialement

Par **fif64**, le **21/06/2010** à **15:44**

Ben de toute façon vous avez rempli les papiers de cession administratifs, qui prouvent que vous lui avez bien acheté ce véhicule;

Par **ben**, le **21/06/2010** à **19:10**

Oui mais aucune somme n'apparaît sur aucun document. Donc je me rend bien compte qu'il n'y a aucune traçabilité en fait. S'il m'arrive un pépin moteur ou autre, il peut raconter me l'avoir vendu à un prix dérisoire à cause d'un de ce problème non?

Merci

Par **ben**, le **22/06/2010** à **09:43**

Je dois paraître un peu parano... Mais c'est que j'ai remarqué une légère fuite moteur au bout de quelque kilomètre.

Par **fif64**, le **22/06/2010** à **11:12**

S'il y'a un problème, ça sera votre parole contre la sienne si vous n'êtes pas d'accord sur le prix vendu.

Essayez de le recontacter en disant que vous en avez besoin pour une histoire de défraiement, de fisc ou autre.

Par **ben**, le **22/06/2010** à **17:52**

J'croi ça va pas être facile car il habite relativement loin mais merci bcp de votre conseil, j' n'y aurai pas pensé.

Par **ben**, le **23/06/2010** à **20:09**

Bonjour,

bon bah j'croie que c'est foutu car je l'ai contacté et il me certifie qu'une fuite moteur n'est pas considéré comme un vice caché mais bien un vice apparent et que l'embrayage (car j'ai aussi l'embrayage qui patine maintenant...) est considéré comme une pièce d'usure à l'instar des pneus ou d'une pompe à eau par exemple.

J'suis un peu déçu car une fuite peu tout de même se dissimuler et un embrayage, que je n'ose pas avoir mal mené, qui lâche au bout d'une journée d'utilisation...

Tout cela me semble douteux.

La discussion a ensuite monté dans les tours (tel un embrayage qui patine) et la discussion c'est clos par un: " de toute façon étant donné que l'achat de cette moto c'est fait en liquide, vous n'avez aucune preuve de la transaction et j'aurai bien pu vous vendre cette moto à un prix dérisoire".

J'étais sûr qu'il allait m'la sortir celle là!!

Je pense être tombé sur un mec doué en la matière.

Si vous pouvez m'apporter des réponses, elles seront vraiment bienvenues :

Cordialement.